



**COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du Lundi 24 Janvier 2022 à 19 h 30**

Étaient présents : Mrs DELHOUME – BON - DUMAND - GARDAIS – GOUINEAUD - ROUX et
Mmes AUTANT – ERABLE – LUCAS - MESLAND – REMY

Excusés : Mme DE KERROS Isabelle (pouvoir à M. DELHOUME)
Mme MAZET Sylvie
M. LESSEUR Thierry

Absent : M. MIMOL Jean-Claude

M. ROUX Stéphane a été nommé secrétaire de séance.

1/ Autorisation donnée à M. le Maire ou son représentant de signer la convention relative à l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers relevant de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)

Monsieur le Maire expose :

Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service,

Considérant la nécessité de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers, S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, il convient de passer une convention entre la commune et cet établissement.

Après avoir pris connaissance du contenu de la convention, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime.

2/ Autorisation d'achat d'un lot de moellons

Monsieur le Maire rappelle le projet d'agrandissement du foyer communal par la réhabilitation du hangar se trouvant à côté.

Monsieur le Maire ajoute que la possibilité nous est offerte de faire l'achat d'un lot de moellons chez un particulier de la Commune de Grandjean pour la somme de 500,00 € (cinq cents euros) ce qui nous permettrait de continuer le parement de la façade à l'identique du foyer existant.

*Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** pour cette acquisition pour la somme de 500,00 € (cinq cents euros) et **CHARGE Monsieur le Maire** de toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de cette opération.*

La dépense sera imputée à l'article 615221 du budget.

3/ Mise en place de divers groupes de travail

a) Remplacement Adjoint Technique : Responsable : M. LESSEUR Thierry
Mme MESLAND Christine – Mme REMY Véronique et M. GOUINEAUD Frédéric

b) Protection Sociale Complémentaire : Responsable : Mmes MESLAND Christine et LYS Edwige
M. DUMAND François

c) Loisirs : mise en place d'une association à la place de la Commission communale « Fêtes et Loisirs »
Responsable : Mme ERABLE Isabelle
M. DELHOUME Philippe, Mme MAZET Sylvie, M. DUMAND François

d) Réflexion sur l'heure Civique : Responsable : Mme LUCAS Annick
Mme AUTANT Sophie
Ide de solidarité , de proximité. Faire don d'une heure par mois pour aider un voisin
Plateforme numérique à disposition

e) réflexion sur l'achat de la maison des conjoints Bourdin pour l'installation d'un kiné ou d'une maison de santé

Responsable : M. DELHOUME Philippe
M. GARDAIS Olivier, M. LESSEUR Thierry, Mme ERABLE Isabelle

4/ Informations travaux lotissement « la Faurie »

Il va falloir solliciter maintenant les banques pour l'octroi d'un prêt relais pour pouvoir payer les entreprises.

5/ Informations diverses

a) Catastrophes naturelles

Arrêté de non reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en date du 21 Décembre 2021 paru au Journal Officiel du 14 janvier 2022

Un recours gracieux va être fait auprès du Ministère.

b) Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi)

lancement de l'opération

Il faudra faire un courrier aux personnes qui ont déjà fait des demandes de modification pour leurs terrains.

c) distributeur de baguettes

Le boulanger de St Georges des Coteaux serait d'accord pour mettre une machine mais il ne trouve pas de fournisseur pour la location d'un distributeur.

Et si la Mairie achetait ou louait une machine ?

Peut-être demander aux habitants le pourquoi du désintérêt pour le distributeur de baguettes ? Sondage par courrier ?

d) M. ZEMMOUR

Affichage sur le panneau situé sur le petit parking. M. le Maire a reçu la personne concernée et lui a demandé de n'apposer qu'une seule affiche sur le panneau qui est normalement réservé à l'affichage communal.

e) intervention de M. LESSEUR

Participation à la Commission Finances de la CDA

Mise en place d'un fonds de concours dont la réglementation est en cours de rédaction

50 000,00 € sur 5 ans pour les communes selon les projets et en tenant compte de différents critères.

f) Fuite d'eau signalée aux Montgougnons par une personne fort désagréable.

g) Travaux « Rue Saint Gilles » : toujours pas de nouvelles en ce qui concerne la date de début des travaux.

h) Remplacement des tivolis détruits lors du coup de vent du 27 octobre 2021.

Location d'un algéco de 140 m² sur 13 mois : 37 000,00 €/an. Refus de la proposition par le Conseil.

Extension du foyer ? Rachat de tivolis ?

i) Suite au départ de notre agent, il nous faut trouver quelqu'un pour enlever les décors de Noël.

j) Covid 19 : Compte tenu des conditions sanitaires imposées la soirée jeux initialement prévue début février est reportée au 26 mars.

Les locations de salles sont également suspendues.

k) Astreintes des élus pour les locations de salles : Mme MESLAND Christine et M. DUMAND François inversent leur permanence.

La séance est levée à 21 h 00.

Vu par Nous, Maire de la Commune de PESSINES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

En Mairie, le 27/01/2022



Le Maire,

Philippe DELHOUME